

Appel à Candidature
Programme Étudiants Invités
Candidature à envoyer à pei.ensad@gmail.com
du 10 juin au 10 juillet 2022

L'association du PEI (Programme Étudiants Invités) de l'ENSAD (École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs) lance son appel à candidature pour la rentrée 2022-2023 !

Présentation générale du PEI et de l'Association

Le PEI, Programme Étudiant Invité de l'Ensad, donne l'opportunité à des artistes réfugiés ou demandeurs d'asile de suivre pendant une année des enseignements dispensés par un secteur de l'École. Il s'agit là d'une chance pour parfaire sa formation, saisir le fonctionnement du système scolaire français et les attendus professionnels. Le PEI permet aussi aux étudiant invité de suivre des cours de français, les cours théoriques de l'école (HTC) et des cours d'anglais.

Principe du PEI

Le programme ne permet pas l'inscription dans l'École mais propose d'y suivre des cours une durée d'un année scolaire. Chaque étudiant invité pourra suivre pendant un an l'enseignement proposé par un secteur de l'École. Les cours suivis doivent correspondre au parcours de formation d'un élève de 2^{ème} ou 3^{ème} année d'un secteur, en fonction du profil et des intérêts des étudiants invités.

A l'issue de cette année, les étudiants invités sont libres de choisir si tenter le concours pour intégrer l'école ou non.

Contenu du PEI

Le PEI s'appuie sur différents programmes et structures déjà mis en place. Il propose aux étudiant invité de suivre deux semestres complets au sein d'un des secteurs de l'École selon les modalités suivantes :

Formation

- Les étudiant invité auront un statut équivalent aux autres élèves le temps du programme. Ils participeront aux cours pratiques qu'ils et elles auront choisis et aux cours théoriques (HTC). Ils devront présenter leur réponse aux sujets des cours dans le cadre des rendus. Ils prendront part aux différents workshops de l'année. Ils et elles assisteront aussi aux cours d'anglais de leur secteur.
- Les étudiants invités participeront aux cours de français organisés pour les étudiants en Erasmus si leur niveau le requiert.
- Les étudiants invités auront accès aux ateliers et au matériel fourni par l'École.

Accès à l'École et à ses services

- Les étudiants invités disposeront d'une carte de l'École, qui leur donnera accès à la bibliothèque et leur permettra d'emprunter des livres. Ils auront aussi un compte au Pôle Impression.
- Les étudiants invités auront un accès à l'intranet de l'école, disposeront d'une boîte mail interne

Suivi proposé par les étudiants de l'association

- Chaque étudiant invité aura un parrain ou une marraine issu du secteur qu'il voudra rejoindre. Le parrainage/marrainage consiste en un suivi régulier des étudiants invités pour vérifier que tout se passe bien au sein du programme, avec les professeurs et les élèves.

- les étudiants invités pourront s'appuyer sur l'expérience de nos 2 ex-étudiantes qui ont intégré l'école via le concours de l'École.

- Les étudiants invités pourront se tourner vers des étudiants membres de l'association pour obtenir de l'aide technique sur de la mise en page (Indesign), de la retouche d'images (Photoshop), etc.

Soutien matériel et financier

- Les étudiants invités verront leur pass Navigo pris en charge par l'association, du mois d'octobre au mois de mai inclus.

- Des bourses d'aide d'urgence pourront être attribuées sur demande par l'association.

Calendrier et modalités du PEI 2021-2022

La rentrée aura lieu aux alentours du 15 septembre de la rentrée scolaire 2022-2023, comme pour les autres élèves de l'École.

Critères de recrutement

Le recrutement des étudiants invités se fait par les membres de l'association PEI, en accord avec la direction. L'objectif est de cibler des profils susceptibles de s'intégrer au mieux avec les spécificités de l'École. La sélection se fait d'abord sur dossier, puis sur entretien.

Les critères retenus sont les suivants :

- être un artiste réfugié ou demandeur d'asile.
- Avoir entre 18 et 35 ans, afin de correspondre à la tranche d'âge incarnée par les élèves de l'École.
- Avoir une pratique artistique qui corresponde principalement à un des dix secteurs de l'École, soit :
 - photo-vidéo
 - image imprimée
 - design textile et matière
 - design vêtement
 - design objet
 - architecture d'intérieur
 - scénographie
 - design graphique et multimédia
 - cinéma d'animation
 - art/espace

Pour vérifier l'adéquation entre sa pratique artistique et un secteur particulier, le candidat devra fournir un portfolio/book.

- Avoir un niveau A2-B1 minimum, afin de pouvoir communiquer en français.

- Éprouver le besoin d'une année de formation dans la discipline pratiquée. Le PEI n'a d'intérêt que pour de jeunes artistes qui auraient besoin d'une année de formation/spécialisation supplémentaire. Il ne s'adresse pas à des artistes reconnus et déjà pleinement intégré au monde professionnel.

NB : Le recrutement ne tient pas compte du statut administratif des étudiants invités pour peu qu'il soit engagé dans un processus de demande d'asile.

Modalité de candidature

Les candidatures doivent correspondre aux critères ci-dessus.

Elles sont composées des éléments suivants :

- 1) Le **formulaire de candidature** complété, disponible sur cette page.
- 2) Un **CV : optionnel (non obligatoire)**
- 3) Un **portefolio** avec des photographies de votre travail artistique
- 4) Une **lettre de motivation** (de quelques lignes à une page)
- 5) Un document d'identité (récépissé, titre de séjour, etc.)

Les candidats doivent envoyer leur candidature à l'adresse mail suivante : pei.ensad@gmail.com, entre le 10 juin et le 10 août inclus. Pour des raisons pratiques, le nombre maximum d'étudiants invités est fixé à 5 pour l'année 2022-2023.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à pei.ensad@gmail.com, ou contacter directement la trésorière (alice.amoroso@ensad.fr) ou la présidente (anne.chpakovski@ensad.fr).